

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2023_7_2

L' an deux mille vingt trois, le lundi 24 juillet à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes de SAINT PAUL LE JEUNE à Saint-Paul-Le-Jeune, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice
: 31

Date de convocation du : 18 Juillet 2023

Présents : 26

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 30

Objet : Modification budgétaire
n°2-2023 du budget principal (
47500)

Pouvoirs :

Madame CHALVET Catherine a donné pouvoir à Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry
Madame DOLADILLE Monique a donné pouvoir à Monsieur PELLET Fabien
Madame LASSALAZ Françoise a donné pouvoir à Madame FEUILLADE Delphine
Madame RAYNARD Christiane a donné pouvoir à Madame BASTIDE Bérengère

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame CHALVET Catherine, Monsieur ROCHE Bruno, Madame DOLADILLE Monique, Madame LASSALAZ Françoise, Madame RAYNARD Christiane

Secrétaire de Séance : Monsieur Christian MANIFACIER

Mme BASTIDE Bérengère, Vice-présidente en charge des finances présente les modifications budgétaires qu'il conviendrait d'apporter :

Pour rectifier l'actif :

Investissement

Chapitre 041, TITRE, article 2188, service crèche 008 008 01, Fonction 01, Opération OPFI, ouverture de crédit de 8 400 € ;

Chapitre 041, MANDAT, article 21318, service crèche 008 0008 01, Fonction 01, Opération OPFI, ouverture de crédit de 8 400 €.

Pour procéder à des annulations de mandat sur exercice antérieur,

Chapitre 77 Produits spécifiques, article 773 Mandats annulés sur exercices antérieurs, service administratif 001, Fonction 020, ouverture de crédit de 1 620 € ;

Chapitre 013 Atténuations de charges, article 6419 remboursement sur rémunération du personnel, service administratif 001, Fonction 020, réduction de crédit de 1 620 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE les modifications budgétaires telles que présentées ci-dessus ;

DONNE pouvoir au Président pour signer les documents relatifs à cette décision,

CHARGE le Président à sa transmission aux services de la Préfecture.

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER

Envoyé en préfecture le 27/07/2023

Reçu en préfecture le 27/07/2023

Publié le

ID : 007-200039832-20230724-D_2023_7_2-DE



Emis le 24/07/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le